

P1D – le 11/03/2015

**Stages de spécialisation CAPA-SH
Année scolaire 2015/2016**

Référence : Note de service P1D du 11/03/2015

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)

En complément à la parution du 04/12/2014 relative à l'appel à candidature sur les options C, D, E, F et G ; j'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative à un nouvel appel à candidature sur la formation préparant au CAPA-SH **option B** pour l'année scolaire 2015/2016.

Attention :

Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le vendredi 20 mars 2015**, délai de rigueur.

Toute information spécifique concernant cette option peut être demandée en contactant l'inspection ASH : 164 avenue Saint Tronquet 84130 LE PONTET (Tél. 04 90 32 40 69).

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{er} degré - Moyens - RH

Avignon, le 11 mars 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Sibylle BORREDA
Chantal COURTIN

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75
Mél.

pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

OBJET : Stages de spécialisation CAPA SH – année scolaire 2015/2016

REFERENCES : Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
Arrêté du 5 janvier 2004 publié au journal officiel du 7 janvier 2004

Le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 a créé le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). La formation préparant à cette certification est définie par l'arrêté du 5 janvier 2004.

I) - Conditions de candidature :

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs.

Un entretien aura lieu obligatoirement avec l'IEN de circonscription, dont l'avis fera apparaître :

- les motivations du candidat,
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail,
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite,
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les IEN rappellent lors de cet entretien les obligations auxquelles s'engagent les candidats :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée,
- suivre l'intégralité des regroupements de formation,
- se présenter à l'examen,
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, année de formation comprise.

II) – Options :

Le nombre de départs en stage et les options concernées seront communiqués ultérieurement.

Rappel des options existantes :

- options C, D, E, F, G : ont déjà fait l'objet d'un appel à candidature le 4 décembre 2014.

- **option B** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

III) - Conditions de formation :

- les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie et qu'ils obtiennent au mouvement,
- la formation dispensée par l'ESPE comporte 400 heures de regroupements organisés en modules,
- trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé,
- pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, les enseignants en formation sont regroupés pour le reste des 400 heures à l'ESPE au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire,
- en dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Quelles que soient les modalités de leur organisation, les trois semaines prévues à l'année N-1 doivent permettre la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire par les enseignants qui suivent la formation.

Les candidats titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH souhaitant changer d'option peuvent suivre des compléments de formation proposés par l'ESPE.

IV) - Dossiers de candidature :

Le formulaire de candidature, joint en annexe, est à télécharger sur le site Internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>.

Les dossiers devront être renvoyés au supérieur hiérarchique **pour le vendredi 20 mars 2015, délai de rigueur.**

Une copie de la demande doit être adressée à la direction académique, P1D, par mail à l'adresse suivante : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr .

signé

Dominique BECK

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES STAGES SPECIALISES
Année scolaire 2015/2016**

STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH

Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)

INS HEA Suresnes : OPTION B

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

OPTION B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique
aux élèves aveugles ou malvoyants

Sibylle BORREDA
Chantal COURTIN

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax (en lettres capitales)
04 90 27 76 75
Mél.

pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

NOM PATRONYMIQUE : Prénom :

NOM D'USAGE :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU** :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° de TELEPHONE PERSONNEL :

POSTE OCCUPE EN 2014/2015 :

Nom et adresse de l'école. précisez la ou les classe(s) où le service est assuré :

CIRCONSCRIPTION :

GRADE ET ECHELON :

ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES AU 01/09/2015 :

ANCIENNETE GENERALE DANS L'A.S.H. AU 01/09/2015 :

Année scolaire : poste occupé :

Nombres de candidature pour un départ en stage CAPA SH :

Préciser les années :

DIPLOMES PROFESSIONNELS :
.....
.....

TITRE UNIVERSITAIRE :
.....

NOTES D'INSPECTION (les trois dernières) :

Note :...../20	Date :
Note :...../20	Date :
Note :...../20	Date :

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS:

Je m'engage :

1) à me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH,

2) à exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation d'handicap pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée (l'année de formation étant comptabilisée).

A..... , le.....

Signature du candidat :

Original à renvoyer par voie hiérarchique **pour le vendredi 20 mars 2015**, délai de rigueur, une copie devant être adressée par mail à la direction académique à : **pole.1d84@ac-aix-marseille.fr**

« Les renseignements demandés ont pour but de permettre l'examen des candidatures. Les dispositions de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'information aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à ce document.

Le droit d'accès s'exerce auprès du service gestionnaire ».